



Annexe SFCR :
public disclosure
(Solvency and Financial Conditions Report)

Données clôturées au titre de l'exercice 2018



MGEFI - 6, rue Bouchardon - CS 50070 - 75 481 Paris cedex 10

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° Siren 499 982 098

SOMMAIRE

S.02.01.02 BILAN.....	3
S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET CHARGES PAR LIGNE D'ACTIVITE	5
S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE.....	6
S.19.01.21 TRIANGES NON VIE	7
S.23.01.01 FONDS PROPRES.....	8
S.25.01.21 SCR POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	9
S.28.01.01 MCR ENTREPRISES VIE NON VIE	10

S.02.01.02 BILAN

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

Actifs

Goodwill

Frais d'acquisition différés

Immobilisations incorporelles

Actifs d'impôts différés

Excédent du régime de retraite

Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

Détentions dans des entreprises liées, y compris participations

Actions

Actions — cotées

Actions — non cotées

Obligations

Obligations d'État

Obligations d'entreprise

Titres structurés

Titres garantis

Organismes de placement collectif

Produits dérivés

Dépôts autres que les équivalents de trésorerie

Autres investissements

Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés

Prêts et prêts hypothécaires

Avances sur police

Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers

Autres prêts et prêts hypothécaires

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Non-vie et santé similaire à la non-vie

Non-vie hors santé

31.12.2015 L 347/1290 Journal officiel de l'Union européenne FR Valeur Solvabilité II Santé similaire à la non-vie

Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés

Santé similaire à la vie

Vie hors santé, UC et indexés

Vie UC et indexés

Dépôts auprès des cédantes

Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires

Créances nées d'opérations de réassurance

Autres créances (hors assurance)

Actions propres auto-détenues (directement)

Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Total de l'actif

	Valeur Solvabilité II
	C0010
R0010	
R0020	
R0030	0
R0040	4 251
R0050	
R0060	20 299
R0070	185 614
R0080	
R0090	3 759
R0100	9 498
R0110	
R0120	9 498
R0130	85 388
R0140	645
R0150	84 743
R0160	
R0170	
R0180	86 422
R0190	
R0200	547
R0210	
R0220	
R0230	623
R0240	
R0250	
R0260	623
R0270	
R0280	
R0290	
R0300	
R0310	
R0320	
R0330	
R0340	
R0350	
R0360	4 474
R0370	
R0380	14 259
R0390	
R0400	
R0410	16 842
R0420	33
R0500	246 394

	Valeur Solvabilité II
Passifs	
Provisions techniques non-vie	R0510 47 274
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530
Meilleure estimation	R0540
Marge de risque	R0550
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 47 274
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570
Meilleure estimation	R0580 38 286
Marge de risque	R0590 8 988
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620
Meilleure estimation	R0630
Marge de risque	R0640
31.12.2015 L 347/1291 Journal officiel de l'Union européenne FR Valeur Solvabilité II Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660
Meilleure estimation	R0670
Marge de risque	R0680
Provisions techniques UC et indexés	R0690 0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700
Meilleure estimation	R0710
Marge de risque	R0720
Autres provisions techniques	R0730
Passifs éventuels	R0740 700
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 2 735
Provisions pour retraite	R0760 1 036
Dépôts des réassureurs	R0770
Passifs d'impôts différés	R0780 4 209
Produits dérivés	R0790
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 514
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 392
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830
Autres dettes (hors assurance)	R0840 31 574
Passifs subordonnés	R0850
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880
Total du passif	R0900 88 434
Excédent d'actif sur passif	R1000 157 962

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET CHARGES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Annexe I

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	210 658	18 698														229 356
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200	210 658	18 698														229 356
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	210 658	18 698														229 356
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300	210 658	18 698														229 356
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	177 889	16 032														193 922
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	177 889	16 032														193 921
Variation des autres provisions techniques																	
Brut — Assurance directe	R0410	0	0														0
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500	0	0														0
Dépenses engagées	R0550	20 819	2 232														23 051
Autres dépenses	R1200																10 260
Total des dépenses	R1300																33 311

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes																	
Provisions pour sinistres																	
Brut																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres																	
Total meilleure estimation - brut																	
Total meilleure estimation - net																	
Marge de risque																	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Meilleure estimation																	
Marge de risque																	
Provisions techniques - Total																	
Provisions techniques - Total																	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total																	

S.19.01.21 TRIANGES NON VIE

Annexe I

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année
de souscription

Z0020

1

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +						
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110						
Précédentes	R0100																
N-9	R0160	153 146	15 355	573	47	3	-5	3	-3	0	0			R0100			
N-8	R0170	153 331	14 551	266	33	-15	-6	-11	0	0				R0160	0	169 119	
N-7	R0180	156 281	15 260	462	51	-1	-17	0	0					R0170	0	168 150	
N-6	R0190	159 902	14 710	323	-56	2	0	-6						R0180	0	172 035	
N-5	R0200	163 581	14 462	264	18	-4	-1							R0190	-6	174 875	
N-4	R0210	161 550	16 959	685	-3	-3								R0200	-1	178 320	
N-3	R0220	157 601	18 275	635	-36									R0210	-3	179 188	
N-2	R0230	159 172	14 583	380										R0220	-36	176 476	
N-1	R0240	163 109	11 101											R0230	380	174 135	
N	R0250	183 560												R0240	11 101	174 210	
														R0250	183 560	183 560	
														Total	R0260	194 996	1 750 069

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +					
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300					
Précédentes	R0100															
N-9	R0160							443	21							
N-8	R0170						177	124	20							
N-7	R0180						399	256	74							
N-6	R0190					1 374	560	199								
N-5	R0200				3 184	1 384	688									
N-4	R0210			4 401	2 800	1 318										
N-3	R0220		7 186	4 004	2 857											
N-2	R0230	31 952	8 055	4 147												
N-1	R0240	25 771	6 624													
N	R0250	25 387														
														Total	R0260	41 396

S.23.01.01 FONDS PROPRES

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
Comptes mutualistes subordonnés
Fonds excédentaires
Actions de préférence
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
Réserve de réconciliation
Passifs subordonnés
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE

Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Minimum de capital requis

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif
Actions propres (détenues directement et indirectement)
Dividendes, distributions et charges prévisibles
Autres éléments de fonds propres de base
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010					
R0030					
R0040	132 047	132 047			
R0050					
R0070					
R0090					
R0110					
R0130	25 872	25 872			
R0140					
R0160	42				42
R0180					
R0220					
R0230					
R0290	157 961	157 919	0	0	42
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0390	0				

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0400				0	0
R0500	157 961	157 919	0	0	42
R0510	157 919	157 919	0	0	
R0540	157 961	157 919	0	0	42
R0550	157 919	157 919	0	0	
R0580	73 369				
R0600	18 342				
R0620	215%				
R0640	861%				

	C0060
R0700	157 961
R0710	0
R0720	
R0730	132 089
R0740	
R0760	25 872
R0770	
R0780	3 763
R0790	3 763

S.25.01.21 SCR POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

Annexe I
S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Risque de marché
Risque de défaut de la contrepartie
Risque de souscription en vie
Risque de souscription en santé
Risque de souscription en non-vie
Diversification
Risque lié aux immobilisations incorporelles
Capital de solvabilité requis de base

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire
Exigences de capital supplémentaire déjà définies
Capital de solvabilité requis
Autres informations sur le SCR
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304

Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
C0110	C0090	C0120
R0010	31 810	
R0020	1 600	
R0030	-	None
R0040	50 389	None
R0050	-	None
R0060	17 311	
R0070	-	
R0100	66 488	

C0100	
R0130	6 881
R0140	-
R0150	-
R0160	-
R0200	73 369
R0210	-
R0220	73 369
R0400	
R0410	
R0420	
R0430	
R0440	

S.28.01.01 MCR ENTREPRISES VIE NON VIE

Annexe I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Résultat MCR NL

	C0010
R0010	15 321

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance santé non proportionnelle
 Réassurance accidents non proportionnelle
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0020	C0030
R0020	14 109	210 658
R0030	24 178	18 698
R0040		
R0050		
R0060		
R0070		
R0080		
R0090		
R0100		
R0110		
R0120		
R0130		
R0140		
R0150		
R0160		
R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Résultat MCR L

	C0040
R0200	0

Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0050	C0060
R0210		
R0220		
R0230		
R0240	0	
R0250		0

Calcul du MCR global

MCR linéaire
 Capital de solvabilité requis
 Plafond du MCR
 Plancher du MCR
 MCR combiné
 Seuil plancher absolu du MCR

	C0070
R0300	15 321
R0310	73 369
R0320	33 016
R0330	18 342
R0340	18 342
R0350	2 500
	C0070
R0400	18 342

Minimum de capital requis